Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **18 mars 2024,** le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération N⁰41/2024
Ouverture d'un crédit d'investissement de 1'150'000.- F pour la rénovation d'un immeuble, sis au 5 chemin des Cordonnières, parcelle communale N⁰ 2628

Le conseil municipal décide par 7 oui, soit à l'unanimité,

1. De réaliser les travaux de rénovation (toiture, système de chauffage, menuiseries extérieures) et construction de locaux annexes de l'immeuble 5 chemin des Cordonnières, parcelle communale N0 2628.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 1'150'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. Le financement des travaux se fera au moyen des fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Délibération N⁰42/2024
Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000.- F destiné au remplacement d'un collecteur de drainage et des regards situé sur la parcelle agricole N⁰ 2252 à La-Louvière

Le conseil municipal décide par 7 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder au remplacement d'un collecteur de drainage et des regards, situé sur la parcelle agricole N0 2252, à La-Louvière.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 30'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2024 sur le compte 7201.00.31430.00.
4. De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire et du collectif privé sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).

Délibération N⁰43/2024
Ouverture d'un crédit d'investissement de 280'000 F pour la rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière, parcelle communale N⁰ 2093.

Le conseil municipal décide par 7 oui, soit à l'unanimité,

1. De réaliser les travaux de rénovation de la distribution générale d'eau de l'immeuble 17-21 Louvière, parcelle communale N0 2093.
2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit de 280'000.- F pour permettre l'exécution de ces travaux.
3. De financer cette rénovation au moyen des fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 22.05.2024
Presinge, le 27 mars 2024

.....